



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chômage

Question au Gouvernement n° 2971

Texte de la question

CHOMAGE DANS LES ARDENNES

M. le président. La parole est à M. Philippe Vuilque.

M. Philippe Vuilque. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail.

Le Gouvernement se félicite régulièrement de la baisse du chômage, baisse d'ailleurs très relative puisque les derniers chiffres connus sont encore nettement supérieurs à ceux que nous avons enregistrés sous le gouvernement de Lionel Jospin. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Il s'agit en outre d'une baisse en trompe-l'oeil, due pour une large part à une moindre augmentation de la population active et à des radiations massives de chômeurs. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Dans certains secteurs de l'économie, la réalité reste très préoccupante. Elle est même dramatique dans celui de la sous-traitance automobile et de la fonderie, touché de plein fouet par les délocalisations.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Et les 35 heures !

M. Philippe Vuilque. Dans ces secteurs, la crise touche l'ensemble de notre pays. Dans l'industrie automobile, elle a entraîné une augmentation de près de 40 % des défaillances de sous-traitants. Mon département, les Ardennes, en est l'illustration. Le taux de chômage y est en effet supérieur de 4 points à la moyenne nationale. Près de 2 000 emplois risquent de disparaître dans les mois qui viennent. Thomé-Génot, Bellevret, APM, Delphi, Visteon : la liste est longue des entreprises qui ferment ou qui sont en difficulté ! Elle est longue aussi la liste des femmes et des hommes qui ont perdu ou vont perdre leur emploi. C'est une véritable saignée pour notre département.

À cela, s'ajoute une certaine indifférence, voire une certaine condescendance ministérielle. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Les élus du département ont en effet demandé à être reçus par le ministère du travail, sans succès jusque-là. Pour toute réponse, nous avons droit à des effets d'annonce sans aucune concertation avec les décideurs locaux.

Les salariés de Thomé-Génot à Nouzonville, victimes du pillage de leur entreprise par un patron américain, demandent également à être reçus par le ministère. Je viens d'apprendre que ce sera enfin le cas demain.

Mieux vaut tard que jamais ! Ils le demandaient depuis deux semaines.

Ma question est simple : quelles véritables mesures le ministre de l'emploi compte-t-il prendre, en concertation avec les décideurs locaux, pour aider le secteur de la sous-traitance automobile en général, dans les Ardennes en particulier ? En l'absence de plan social, le Gouvernement va-t-il accepter la demande des salariés de l'entreprise Thomé-Génot qui réclament une compensation de 30 000 euros ? J'attends une réponse précise. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité.

Mme Catherine Vautrin, *ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité*. Monsieur le député, je vous prie tout d'abord d'excuser l'absence de Gérard Larcher, qui participe, en ce moment même, à une réunion du Conseil Emploi à Bruxelles.

La baisse du chômage dans notre pays est bien réelle. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*) On compte ainsi, sur les douze derniers mois, 200 000 créations d'emplois. (*Mêmes mouvements sur les mêmes bancs.*)

Monsieur le député, vous n'avez pas le monopole des Ardennes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Tant Mme Poletti que M. Warsmann ont, depuis longtemps et comme de nombreux élus, mis en avant les difficultés de ce département. Nous savons tous combien il est confronté au problème du chômage, notamment dans le secteur des équipementiers automobiles. Ce drame humain, chacun le connaît et le respecte. L'objectif du Gouvernement aujourd'hui est de trouver des solutions pour accompagner ce département.

C'est dans cet esprit que nous avons mis en place plusieurs dispositifs dans les Ardennes. Je rappelle l'expérimentation du contrat de transition professionnelle, ou le travail accompli dans le cadre du plan de cohésion sociale, avec la labellisation de la maison de l'emploi à Charleville-Mézières.

M. Bernard Roman. Avec quels résultats ?

Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité. Je citerai également les conventions de rénovation urbaine de Charleville et de Sedan.

S'agissant plus particulièrement de la situation de l'emploi et du reclassement, très difficile, de ces personnes victimes du chômage dans votre département, Dominique de Villepin, à la demande de Bérengère Poletti et de Jean-Luc Warsmann (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste*), a alloué 3 millions supplémentaires au contrat territorial. Le rendez-vous que vous avez sollicité avec Gérard Larcher et François Loos aura effectivement lieu dans les tout prochains jours.

M. Philippe Vuilque. Je suis ravi de l'apprendre !

Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité. Comme vous le savez, François Loos a en effet demandé à l'AFI d'examiner de quelle manière pouvait être envisagée une reprise, même partielle, de l'entreprise Thomé-Génot.

M. Philippe Vuilque. Répondez à ma dernière question !

Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité. Cela fait partie du programme de travail de l'AFI, en liaison avec le président du conseil général des Ardennes, Benoît Huré.

Vous le voyez, monsieur le député, le Gouvernement est totalement mobilisé au service de l'emploi dans les Ardennes.

M. Philippe Vuilque. Répondez à ma dernière question !

Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité. Il est déterminé à proposer rapidement des solutions. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2971

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 novembre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 novembre 2006